



camping ★★★
Le Moussaillon

6 Route des lacs 40660 MESSANGES

www.camping-lemoussaillon.fr

05 58 48 92 89

RÈGLEMENT DE LA PISCINE

La piscine, grand débat, une installation du tonnerre mais qui peut présenter des dangers mortels qui peuvent se transformer en cauchemars. Les usagers de la piscine sont donc tenus de se conformer aux prescriptions suivantes.

À lire très attentivement par les grands et pour les petits !!!!



ACCESSIBILITÉ

L'accès à la piscine est inclus dans le tarif journalier et **EXCLUSIVEMENT** réservé aux seuls clients inscrits au Camping Le Moussaillon ***.

Les invités **NON INSCRITS** de nos clients ne peuvent en aucun cas accéder à la piscine.

L'accès à la piscine se fait en maillot de bain, sans chaussure et en passant entièrement 30 secondes sous la douche.

HORAIRES

Sauf nécessité technique, la piscine est ouverte tous les jours de 10 h à 19 h.

TENUE DE BAIN

Le maillot de bain ou caleçon de bain est obligatoire également pour les enfants en bas âge.

Le short (même dit de bain) est interdit.

Dans certains cas le responsable peut exiger le bonnet de bain.

DOUCHES & PÉDILUVE

Les recommandations de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales précisent que la douche doit être savonnée.

Le passage sous la douche (au moins 30 secondes) est obligatoire à chaque entrée à la piscine.

Le passage dans le pédiluve est obligatoire à chaque entrée et sortie du bassin.

INTERDICTIONS

Pour des raisons évidentes de sécurité et d'hygiène, **il est interdit** :

- a) de fumer.
- b) de manger, chewing-gum y compris, dans l'enceinte de la piscine.
- c) de pousser des tiers dans les bassins.
- d) de courir autour des bassins.
- e) de plonger la tête en première ou sauter dans les bassins.
- f) de faire fonctionner des appareils radio, enregistreur ou lecteur CD.

ORDRE & PROPRETÉ

Chaque baigneur veillera à maintenir l'ordre et la propreté dans l'enceinte de la piscine.

Les chaussures et vêtements seront déposés dans les casiers prévus à cet effet à l'extérieur de la piscine juste avant le pédiluve.

Toute affection bactérienne entraîne l'interdiction d'accès momentanée à la piscine.

ENFANTS

Les parents sont responsables de la surveillance des enfants.

L'accès à la piscine est interdit aux enfants de moins de 8 ans, non accompagnés d'un adulte responsable, physiquement présent et en tenue de bains dans l'enceinte de la piscine.

ANIMAUX

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de la piscine.

RESPONSABILITÉ

La direction du Camping Le Moussaillon *** décline toute responsabilité en cas :

a) de vol : les baigneurs ont la possibilité de déposer leurs objets de valeur à l'accueil.

b) d'accidents.

SÉCURITÉ

Veillez à la fermeture du portillon de sécurité pour qu'aucun enfant ne puisse accéder accidentellement à la piscine.

SANCTIONS

Les contrevenants aux présentes dispositions pourront être exclus de la piscine à titre temporaire ou définitif.

Chers amis, la piscine du Camping Le Moussaillon n'est pas surveillée.

Pour votre confort, votre sécurité et l'hygiène collective nous appliquerons ce règlement au pied de la lettre.

Merci de votre compréhension.

M^{me} Munoz Sandrine

